



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE  
BUREAU AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE

**Première Réunion des Directeurs Généraux de l'Aviation civile**

(Abuja, Nigéria, 19 - 21 mars 2002)

---

**Point 2 de l'ordre du jour : Facteurs Humains, planification et formation des ressources humaines dans l'aviation**

(Note présentée par le Secrétariat)

**Résumé**

La présente note résume le travail de l'OACI destiné à faciliter au niveau régional la planification et la formation des ressources humaines dans la Région AFI.

Références : Rapport de la 12ème réunion APIRG  
Rapport de la 13ème réunion APIRG

**1. Introduction**

1.1 En dépit des efforts déployés pour améliorer la planification et la formation des ressources humaines dans l'aviation en Afrique, la situation est loin d'être satisfaisante. L'OACI est consciente des carences relevées lors des missions aux Etats et des audits de supervision de la sécurité. De plus, ces carences tiennent au nombre insuffisant de personnel qualifié ainsi qu'aux difficultés liées à l'exploitation des centres de formation. Par conséquent, elles entravent une mise en oeuvre satisfaisante du Plan de Navigation Aérienne de base AFI et du Document de mise en oeuvre des installations et services (AFI PNA/FASID), des Normes et Pratiques Recommandées (SARP) et des Procédures des services de navigation aérienne. Il importe donc d'élaborer des stratégies en vue de remédier à ces carences dans un environnement où la technologie évolue avec célérité. L'OACI travaille en vue d'atteindre ce but.

1.2 Il convient de rappeler que la douzième réunion du Groupe AFI de planification et de mise en oeuvre (APIRG/12) avait formulé une conclusion demandant que "le Secrétariat accélère l'élaboration d'une nouvelle partie du FASID et du plan AFI de navigation de base traitant des facteurs humains et des besoins en planification des ressources humaines". Dans cette optique, la Commission de navigation aérienne est convenue que cette question serait traitée dans le contexte d'une tâche à elle confiée (tâche ANC).

1.3 Il a été noté que la tâche de la Commission précitée a pour objectif d'élaborer un modèle de planification et de formation des ressources humaines devant servir à l'échelon régional ainsi que les éléments indicatifs y relatifs et d'analyser les changements apportés aux profils des emplois dans le domaine de l'aviation civile par suite des nouveaux systèmes et des besoins qui en découlent du point de vue de la formation et de la planification des ressources humaines. Cela permettra à la Commission de navigation aérienne d'évaluer si tout ou partie des éléments du processus de formation et de planification des ressources humaines au plan régional devrait être incorporée dans les plans régionaux de navigation aérienne.

## 2. Discussions

2.1 Il a également été reconnu que la planification de la formation à l'échelle sous-régionale est un bon moyen de faire face aux besoins de formation de nombreux Etats. D'où le besoin d'adéquation entre la planification de la navigation aérienne et de la formation à l'échelle régionale, sans oublier la planification de la formation au plan sous-régional. Il a donc été convenu qu'un organe auxiliaire du Groupe APIRG examine les questions de formation et de planification des ressources humaines qui ont trait à la mise en oeuvre de tous les éléments du plan régional de navigation aérienne AFI. Cet organe devrait s'assurer que les capacités de perfectionnement des ressources humaines de la Région sont compatibles avec les plans de mise en oeuvre des installations et services, et que les Etats y associent leurs spécialistes de la formation et de la planification des ressources humaines dans le domaine de l'aviation civile même si ceux-ci ne participent pas généralement aux activités du Groupe APIRG.

2.2 En attendant la création de l'organe approprié en question, la 13ème réunion d'APIRG tenue à Sal (Cap Vert) du 25 au 29 juin 2001 a recommandé la mise sur pied d'un projet OACI destiné à traiter des questions de formation et de planification des ressources humaines et à s'assurer que les capacités de perfectionnement des ressources humaines de la région sont compatibles avec les plans de mise en oeuvre des installations et services de navigation aérienne correspondants. En conséquence, le Groupe APIRG a formulé les conclusions suivantes:

**CONCLUSION 13/97 : CREATION D'UN ORGANE APPROPRIE DESTINE A FACILITER LA PLANIFICATION DE LA FORMATION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LA REGION AFI**

**IL EST CONCLU QU'UN ORGANE APPROPRIE SOIT CREE POUR FACILITER LA PLANIFICATION DE LA FORMATION ET DES RESSOURCES HUMAINES, A L'ECHELLE REGIONALE ET SOUS-REGIONALE.**

**NOTE: LA CREATION DE CET ORGANE SERA FINALISEE LORS DE LA QUATORZIEME REUNION GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION DE MISE EN OEUVRE (APIRG/14).**

**CONCLUSION 13/98 : NECESSITE D'UN PROJET OACI SUR LA PLANIFICATION DE LA FORMATION ET DES RESSOURCES HUMAINES POUR LA REGION AFI**

**IL EST CONCLU QUE :**

1. **L'OACI ELABORE UN PROJET VISANT A AIDER LA REGION AFI A FORMULER UN PROJET REGIONAL DE PLANIFICATION DE LA FORMATION ET DES RESSOURCES HUMAINES FONDE SUR LES CAPACITES EN MATIERE DE FORMATION IDENTIFIEES A L'EHELLE REGIONALE ;**
  2. **LES ETATS DE LA REGION MENENT DES ENQUETES PRELIMINAIRES SUR LEURS INSTALLATIONS DE NAVIGATION AERIENNE DES QUE POSSIBLE ET SOIENT PRETS A FOURNIR UNE EVALUATION DE LEUR SITUATION AINSI QUE LEUR CONTRIBUTION AU PROJET DE L'OACI ; ET**
  3. **L'OACI PROCEDE A DES EVALUATIONS DE L'ASSURANCE QUALITE DE TOUTES LES INSTITUTIONS DE FORMATION HOMOLOGUEES EN VUE DE DETERMINER L'OPPORTUNITE DE LEUR MAINTIEN DANS LA LISTE DES ETABLISSEMENTS RECOMMANDES DANS LE REPERTOIRE DE FORMATION AERONAUTIQUE DE L'OACI.**
- 2.3 Les activités de la CAFAC relatives à la formation sont données en appendice.

**2. Suite à donner**

La réunion est invitée :

- 1- à prendre note des informations fournies dans la présente note;
- 2- à les commenter, s'il y a lieu.

-----

**2. Options stratégiques au niveau des bénéficiaires des programmes de formation**

2.1 Face à l'urgence des besoins en matière de formation, la CAFAC recherche des partenaires susceptibles d'apporter des financements, essentiellement sous forme de programmes de bourses. Les démarches de la CAFAC ont permis de lancer deux programmes de bourses de formation, avec l'Autorité Aéronautique de Singapour (CAAS) et avec l'Egypte.

**2.1.1 Programme de la CAAS**

2.1.2 Dans le cadre du programme de la CAAS, 34 experts africains ont pu prendre part à une session de formation au sein de l'école aéronautique de Singapour ; le tableau ci-après présente les bénéficiaires du programme de bourses :

<b>Etat</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>
Bénin	1
Botswana	1
Cameroun	1
Côte d'Ivoire	1
Egypte	1
Ethiopie	3
Gambie	3
Ghana	2
Guinée	3
Kenya	1
Lesotho	1
Madagascar	3
Maurice	1
Nigeria	1
Afrique du Sud	3
Soudan	2
Swaziland	1
Tanzanie	1
Togo	2
Ouganda	2

2.1.3 La CAFAC étudie actuellement avec la CAAS l'éventuelle possibilité d'élargissement de ce programme à d'autres secteurs.

## 2.2 **Programme de l'Egypte**

2.2.1 Dans le cadre du programme de bourses de l'Egypte, un Mémorandum d'accord (MOU) a été signé en janvier 2001 entre la CAFAC et l'Autorité aéronautique égyptienne (ECAA).

2.2.2 Aux termes de ce mémorandum, 30 bourses sont offertes aux Etats de la CAFAC sur une période de 5 ans. Ces bourses couvrent les frais de scolarité à l'école de formation aéronautique NCATO. A ce jour, 7 (sept) candidatures ont été reçues des Etats. La sélection des premiers candidats interviendra dans les semaines à venir.